



Droit du père reconnaissance a 23 mois

Par **louloutte123**, le **04/10/2012** à **15:38**

Bonjour,
Bonjour,

J'ai un enfant de 23 mois. Le père ne s'en est jamais occupé. Il l'a juste vu une fois en décembre 2010.

Il ne m'a jamais aidé financièrement.

Je viens d'apprendre qu'il l'a reconnu après 23 mois auprès de la mairie.

Quels sont ses droits au bout de 23 mois ?

Peut-il se retourner contre moi, et dire que c'est moi qui fait obstacle à sa reconnaissance

Merci de votre aide...

Par **cocotte1003**, le **04/10/2012** à **16:38**

Bonjour, le papa avait tout à fait le droit de le reconnaître mais il ne peut pas se retourner contre vous. Il peut maintenant saisir le JAF pour demander un droit de visite, vous aurez alors une pension alimentaire pour l'éducation de l'enfant et l'autorité parentale partagée. Pour l'instant le fait de l'avoir reconnu ne change rien pour vous, cordialement

Par **pat76**, le **05/10/2012** à **19:16**

Bonjour

Vous pouvez par contre demander au père de l'enfant le versement d'une pension alimentaire.